

Avoir les bons réflexes Prévenir les inondations

Pour limiter le risque d'inondation, il faut avant tout se renseigner sur la situation de votre habitation et mettre en œuvre les moyens de protection et les mesures de prévention en cas d'alerte.

■ Où se renseigner ?

Rendez-vous en Mairie.

- Cherchez à savoir si un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été établi pour le territoire de votre commune. Ce plan analyse les risques sur un territoire et en détermine les zonages. Vérifiez le niveau d'exposition au risque de votre habitation.
- Renseignez-vous en consultant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de votre commune. Cet outil d'organisation préventive détermine la stratégie adoptée par la commune pour faire face aux risques auxquels elle est exposée. Celui-ci vous renseignera sur les mesures mises en place par votre municipalité en cas de risque sur le territoire communal (moyens d'alerte, itinéraires à privilégier, centre d'hébergement temporaires vers lesquels s'orienter en cas d'évacuation...).

Si votre habitation est en zone inondable, adoptez les « bons réflexes » et prenez quelques précautions afin d'assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Au niveau du chauffage

- Placez la chaudière hors d'atteinte d'eau ou scellez-la sur des appuis lestés.
- Placez les centrales de ventilation hors d'atteinte d'eau et remontez les sources de ventilation basse.
- Vérifiez la fixation et l'étanchéité de la cuve à fuel ou de la citerne à gaz (maintenez-les remplies).

Au niveau de l'installation électrique

- Prévoyez un réseau de distribution venant du plafond vers les prises de courant.
- Faites vérifier l'étanchéité des raccordements EDF, GDF et France télécom.

Au niveau du revêtement du sol et du mur

- Posez du carrelage ou des revêtements synthétiques hydrofuges.
- Choisissez des matériaux hydrofuges pour les murs.

■ S'organiser face au risque, se préparer

- Préparez des batardeaux pour faire barrage à l'eau, à l'emplacement des ouvertures.
- Prévoyez des parpaings pour surélever votre mobilier.

Rassemblez les papiers importants	Conservez les preuves de l'existence de vos biens
<ul style="list-style-type: none"> • Votre identité : carte d'identité, permis de conduire, carte grise, livret de famille, passeport... Pensez à faire des photocopies à stocker dans un autre lieu. • Votre santé : carnets de santé des enfants, radiographies, carte vitale... • Vos moyens de paiement : chéquier, carte de crédit... • Votre foyer : actes notariés, contrat d'assurance... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettez de côté toutes les factures importantes (meubles appareils ménagers, bijoux, appareils photos, informatique...). • Prenez quelques photos de vos objets les plus précieux ! • Photographiez les travaux de prévention entrepris pour faire face aux risques de submersion.

FICHE PRÉVENTION



Le + Aviva

Afin de vous aider à mieux vous prémunir face aux risques climatiques majeurs, **vous bénéficiez d'un service gratuit d'alertes météo par e-mail ou par SMS.**

En complément :
téléchargez sur votre smartphone l'application « Aviva Risques Météo ».



Cette application gratuite vous permet de trouver de précieux conseils de sécurité et de prévention, de recevoir des notifications directement sur votre smartphone et de suivre en temps réel l'évolution d'un évènement climatique.

Les QR codes de l'application
Aviva Risques Météo



App Store



Google Play

Prévenir les inondations

■ Agir en cas d'alerte

À votre domicile

- Fermez portes, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Maintenir ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants...)
- Installez des batardeaux que vous aurez préparés (systèmes et/ou planches bloquant l'entrée de l'eau dans votre habitation).
- Coupez l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Évacuez votre véhicule de la zone à risque, faites-le stationner hors zone inondable.
- Surélevez votre mobilier et tous vos biens fragiles.
- Protégez votre mobilier extérieur et de jardin (rangez-le ou le cas échéant fixez-le sur des socles lestés).
- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments.
- Utilisez les escaliers et ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Écoutez votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Ne téléphonez qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.

■ Réintégrer son domicile après une inondation

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique par un professionnel.
- Pour préserver votre santé, ne consommez pas l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- Faites l'inventaire des dommages.
- Prenez des photos des dégâts avant d'entreprendre les opérations de nettoyage.
- Aérez et désinfectez les pièces pour limiter le risque de moisissure afin de faire disparaître l'humidité le cas échéant.
- Chauffez les locaux dès que possible.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

En cas de danger, prévenir les secours en composant le **18** ou le **112**.

- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

En cas d'évacuation

- Suivez les consignes des autorités.
- Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école si vous n'y êtes pas invité, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphonez qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.

Si vous circulez au moment de la réception de l'alerte

- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au-devant du danger.
- Ne restez pas sur les ponts ou les digues, ne franchissez pas les passages à gué, ne vous approchez pas des cours d'eau en crue.
- Ne restez pas dans votre véhicule dans une zone inondable ou inondée, il risque d'être emporté.
- Ne revenez pas sur vos pas si vous êtes invité à évacuer, orienté vers un centre d'accueil, ou invité à suivre un itinéraire sécurisé.



Prévenir les inondations

■ Evitez doute et incertitude

Soyez prévoyant

1. Lisez attentivement les pages précédentes, interrogez votre commune.
2. Listez les actions qui vous concernent.
3. Rappelez-les dans le tableau ci-dessous, en notant les différents numéros de téléphone utiles, les numéros d'urgence, le numéro d'assistance Aviva, les numéros des voisins les plus proches...
4. Constituez votre propre kit d'urgence (poste de radio, piles, médicaments indispensables, lampes, eau, etc..).
5. Découpez cette fiche et fixez-la à un endroit « stratégique » dans votre maison, pour la retrouver rapidement en cas de besoin.



PLAN DE MISE EN SÛRETÉ

Les numéros d'urgence

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police ou Gendarmerie : 17

Les numéros utiles

Mairie : _____

Préfecture : _____

Urgence électricité : _____

Urgence gaz : _____

Service des eaux : _____

Assistance Aviva : **01 41 32 21 56**

Médecin : _____

Hôpital : _____

Ecole : _____

Qui est susceptible de m'accueillir ?

Kit d'urgence

